

Communiqué de presse du Sommet de Paris (10 et 11 février 1961)

Légende: Réunis à Paris les 10 et 11 février 1961, les chefs d'État ou de gouvernement des Six décident d'instituer, sous la présidence du diplomate français Christian Fouchet, une commission intergouvernementale chargée d'avancer des propositions pour la coopération politique européenne (CPE).

Source: Parlement européen - commission politique (sous la dir.). Le dossier de l'Union politique, Recueil de documents avec préface de M. Emilio Battista. Bruxelles: Direction générale de la documentation parlementaire et de l'information, Janvier 1964.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_sommet_de_paris_10_et_11_fevrier_1961-fr-12a9fdc6-a14e-426c-90eb-548eb571806a.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Communiqué de presse du Sommet de Paris (10 et 11 février 1961)

« Les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas se sont réunis à Paris les 10 et 11 février 1961.

Des liens particuliers unissent déjà les six Etats sur le plan économique et ils se renforceront encore par la mise en oeuvre des traités de Paris et de Rome. Les six gouvernements sont désireux de rechercher dans un esprit de bonne volonté et d'amitié tous les accords susceptibles de maintenir et de développer les échanges avec les autres pays européens, en particulier avec la Grande-Bretagne, ainsi qu'avec les autres pays du monde. Ils s'efforceront, dans le même esprit, de trouver des solutions aux problèmes qui résultent de l'existence de deux groupements économiques en Europe.

La conférence avait pour objet de rechercher les moyens propres à organiser une coopération politique plus étroite. En établissant des liens dans d'autres domaines, il s'agit de jeter les bases d'une union qui se développerait progressivement. Cette union, limitée pour le moment aux Etats membres de la Communauté économique européenne, pourra s'étendre par la suite.

Il a été constaté que l'établissement en Europe d'un nouveau type de relations fondé à la fois sur le développement d'un marché unique par l'abolition de toute mesure de protection douanière et l'harmonisation des économies et sur une coopération politique dans un esprit d'amitié, de confiance et d'égalité constitue l'un des faits majeurs de la période actuelle. Au milieu des crises et des remous qui secouent le monde, l'Europe occidentale, ravagée naguère par les rivalités nationales et les conflits, doit devenir une zone d'entente, de liberté et de progrès. Ainsi l'action de l'Europe se fera-t-elle mieux sentir dans le monde pour l'avantage de tout pays libre et en particulier pour le développement de la coopération avec les Etats-Unis.

Il a été décidé de charger une commission composée de représentants des six gouvernements de présenter à la prochaine session des propositions concrètes concernant les réunions des chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères, ainsi que toute autre réunion qui paraîtrait souhaitable. Cette commission étudiera aussi les autres problèmes concernant la coopération européenne, notamment ceux qui sont en rapport avec le développement des Communautés. Il a été décidé de tenir la deuxième réunion le 19 mai 1961 à Bonn.»